

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2022- 45

Date de la convocation : 02/06/2022

Membres en exercice : 24

Membres présents : 17

Membres votants : 17

Le treize juin deux mille vingt-deux, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, LAMPSON - GUEILLIOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, SINGLIT Benoit.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Vu la délibération n°2021/66 du 8 juillet 2021 validant le principe de soutien financier des actions pédagogiques sur la base du même montant que celui attribué par les SIVOM/SIVU/Commune ;

Vu la délibération n°DC2022/57 du Conseil communautaire du 02/06/2022 confiant délégation au Bureau notamment pour l'examen et l'attribution des subventions « Habiter Mieux » ;

Vu les demandes de subventions déposés par le SIVU pôle scolaire de Buzancy pour les 3 actions suivantes :
-un projet d'éducation artistique dénommé « arts plastiques, fresque trompe l'œil » (identité de l'association inconnue)

-un projet d'éducation artistique dénommé « musique, chantier l'histoire du rock » , avec l'Association BRONCA

-un projet de voyage de mémoire de la grande guerre à Verdun pour une classe de CM2, avec l'Association UNC

Considérant les subventions versées par le SIVU de Buzancy ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE de verser les subventions suivantes :

220€ à l'Union National des Combattants

500€ à l'Association Bronca pour le projet d'éducation artistique dénommé « arts plastiques, fresque trompe l'œil »

250 € à l'Association Bronca pour le projet d'éducation artistique dénommé « musique, chantier l'histoire du rock »

- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme.

Le Président,
Benoit SINGLIT

